

*Pêcheries—Loi*

Qu'en est-il du programme de rachat? La répartition va se faire en fonction des bateaux de pêche. Qui aura des bateaux de pêche et qui n'en aura pas? Existe-t-il un programme de rachat de 100 millions de dollars? Nous nous trouvons dans un grave dilemme parce que nous ne savons pas ce qui se passe dans le secteur des pêches. Nous ignorons tout des nouvelles lignes directrices mais nous savons que le gouvernement a déjà rompu ses promesses et que, dans le secteur des pêches, il adopte des mesures aussi mauvaises, sinon pires, que celles du gouvernement libéral qu'il n'a d'ailleurs pas récusées. Ses injustices sont parfois criantes. De quelle façon le ministre entend-il redresser la situation?

Je soulève encore une fois la question des droits d'amarrage. Rien au monde ne saurait justifier qu'on double les droits d'amarrage des pêcheurs de la côte ouest, alors que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve n'ont aucun droit à payer. Au comité, les fonctionnaires du ministère nous ont appris qu'il y avait 40,000 bateaux de pêche au Canada. De ce nombre, environ 32,000 sont immatriculés dans l'Est, c'est-à-dire au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Dans 90 p. 100 des cas à peu près, les propriétaires de ces bateaux, dont la majorité ont moins de 45 pieds, ne paient pas de droits d'amarrage. Je constate que le député de Victoria (M. McKinnon) est présent à la Chambre. Pourquoi ne réclame-t-il pas un peu de justice et d'équité à cor et à cri? Ce n'est pas que nous voulions voir le revenu des Canadiens de l'Est baisser encore davantage, car les pêcheurs de l'Atlantique ont autant de difficulté à gagner leur vie que ceux du Pacifique. Mais pourquoi les ministériels n'insistent-ils pas pour que le ministre vienne expliquer au comité la raison de cette mesure ou ne l'incitent-ils pas à supprimer cette inégalité? Qu'on donne aussi aux pêcheurs de la Colombie-Britannique la chance de gagner leur vie. Il n'y en a pas qui s'enrichissent, parce que les temps sont durs.

Monsieur le Président, je n'ai rien entendu de plus scandaleux dans ma vie que la possibilité que le gouvernement abandonne son régime d'assurance des bateaux de pêche. Or, il sait que l'entreprise privée n'accepterait pas d'assurer tous les bateaux. Par ailleurs, les primes ont doublé dans certains cas. Pourtant, l'échéance du 1<sup>er</sup> avril approche à grands pas. S'il faut en croire les fonctionnaires du ministère, à partir de cette date un grand nombre de bateaux de pêche ne seront plus assurés. Mais le gouvernement s'est donné jusqu'au 20 mars pour prendre une décision. Ceux qui voudront pêcher le 22 mars vont constater tout à coup qu'ils n'ont plus d'assurance. Or, les établissements de prêt posent comme condition que les bateaux soient assurés. S'ils ne le sont plus, les créanciers vont les saisir et priver les pêcheurs de leurs moyens de subsistance. Afin de trouver un assureur indépendant, il va falloir que les pêcheurs tirent leurs bateaux de l'eau, les fassent évaluer par un expert en navigation et attendent pour voir si leur demande a été acceptée ou rejetée.

Nous ne sommes pas irresponsables, monsieur le Président, en demandant que la mesure soit renvoyée à six mois. Il y a assurément d'autres solutions. Certains groupes d'utilisateurs veulent qu'elle soit suspendue jusqu'à la publication des lignes

directrices. La Chambre veut que le ministre compare devant le comité pour nous exposer son plan directeur. Simplement par courtoisie pour le comité, il est sûrement possible de le faire à l'occasion de l'étude du budget des dépenses et du rapport annuel. Pour ce qui est des droits d'amarrage et de l'assurance, les pêcheurs ont des échéances à observer, échéances qui revêtent pour eux une importance vitale. Le ministre a le devoir de nous dire ce qui se passe.

● (1140)

Il est vrai que je n'ai pas mâché mes mots. Le ministre sait que je n'en fais pas une question de personnalité, mais que je suis irrité. Je sais, nous savons tous, que le ministre a beaucoup à faire. Cependant, il ne peut se soustraire à certaines obligations. En sa qualité de ministre des Pêches et des Océans, il a des responsabilités à l'égard de son pays, du gouvernement et des pêcheurs, des obligations qu'il doit assumer.

Voilà pourquoi le député de Humboldt-Lake Centre et le député de Thunder Bay-Nipigon ont présenté cette motion à la Chambre. Le ministre pourrait mettre fin au débat s'il acceptait de témoigner devant le comité pour exposer les principes qui guideront la répartition des ressources, et nous donner une idée de ce qui attend les pêcheurs. Autrement, il nous reste peu de choix. Toute opposition sérieuse ne saurait laisser voter une mesure semblable.

Quand un gouvernement a remporté 211 sièges à la Chambre, il est vrai qu'il peut faire fi de l'opposition. Nous savons qu'il n'est pas à bout de ressources. Le gouvernement peut reporter toute décision et faire échec à l'opposition au point de l'empêcher de s'opposer à une mesure comme celle-ci. Il y a aussi la clôture. Cependant, par le passé, le gouvernement a vivement dénoncé ce recours. Il conviendrait plutôt de choisir un autre moyen pour sortir de l'impasse. Le ministre n'a qu'à venir témoigner devant le comité, nous exposer les principes qui guideront la répartition des stocks et nous expliquer comment les usagers traditionnels seront traités. Pour l'essentiel, conserveront-ils leur part habituelle? Ou encore, à cause du traité sur le saumon, le ministre s'est-il placé dans une position difficile?

Le ministre sait bien que cette question concerne des groupes autochtones. Nombre de collectivités autochtones de la côte de la Colombie-Britannique participent à ces activités. Je vais vous donner quelques chiffres, à titre d'exemple, mais ce ne sont pas des chiffres absolus. Nombre de groupes d'utilisateurs affirment que les autochtones devraient pouvoir conserver leur part traditionnelle. Nous reconnaissons tous que la question est complexe, mais nous voulons savoir que le ministre s'en occupe, qu'il dispose d'un plan pour que le taux de participation des autochtones passe d'environ 5 à 20 p. 100. En outre, en dépit de ce faible taux de participation, les autochtones risquent de perdre leurs bateaux de pêche. Est-ce la fin des pêcheurs autochtones? Va-t-on réduire leur taux de participation? Nous n'en savons rien. Nous devons savoir quelle sera la voie choisie par le ministre.